

# A.E.P. DU BOIS DE BERTRAND – Colonie de vacances

Siège social 1bis rue Elisée Reclus, 30000 Nîmes

Tel . 06 45 83 08 34 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le samedi de 10h à 12h

## Notice explicative pour la fiche d'inscription

### I) Renseignement des rubriques

En en-tête, noter la période choisie. **Bien indiquer les dates retenues.**

L'activité souhaitée : Cheval, Aventure ... Noter l'activité correspondant à la période choisie et à l'âge de votre enfant.

1. Remplir soigneusement l'état civil de votre enfant
2. La personne responsable à qui toute correspondance sera adressée.
3. **Si vous bénéficiez de la CMU** (couverture maladie universelle), vous devez nous le préciser et nous joindre une photocopie certifiée conforme de votre carte d'assuré social précisant la gratuité des frais de santé **à jour de vos droits à la date du séjour.**
4. Dans le cas de parents séparés ou divorcés veuillez préciser dans la rubrique **autres recommandations** si l'enfant peut recevoir :
  - soit une communication téléphonique
  - soit la visite du parent qui n'a pas la garde

Même recommandation pour les enfants qui nous sont confiés par un foyer concernant les rapports avec la famille.

5. **Transport** : le transport des enfants aller et retour est normalement à la charge des familles. Toutefois nous proposons, avec supplément, un aller ou un retour en train accompagné par des animateurs en gare de Nîmes ou Montpellier (sur certaines semaines seulement).

- **départ de la gare de Nîmes à 12h15.** - **Retour en gare de Nîmes à 14h58.**

**Tarif aller-retour pour Nîmes : 30 € ; aller OU retour : 15 €.**

6. **La fiche de santé : à remplir très soigneusement et obligatoirement**

- Précisez les vaccins et les dates des derniers rappels.
- Joignez les photocopies du carnet de santé.
- Précisez bien les allergies dont souffre votre enfant : aspirine, piqûres d'insectes...

7. La fiche doit être signée **par la personne responsable de l'enfant et obligatoirement par les 2 parents en cas de parents séparés disposant de l'autorité parentale conjointe.**

### II) Montant du règlement du séjour

Les règlements des séjours s'effectuent par chèque à l'ordre de **l'AEP du Bois de Bertrand.**

#### **Attention, important :**

- Aucun enfant ne pourra partir à la colonie si le solde du règlement dû par la famille, après décompte des aides, n'a été réglé avant le départ, sauf accord avec l'association.
- **BONS DE VACANCES** : cela concerne les bons CAF de tous les départements.

Votre demande doit être enregistrée sur le **site VACAF** par l'association au moment de l'inscription. N'attendez pas le dernier moment, lorsque l'enveloppe globale de la CAF sera épuisée, vous ne pourrez plus prétendre à l'aide. Vous devez nous faire parvenir dès que possible les justificatifs de vos aides aux vacances.

### III) Envoi de la fiche d'inscription

**VOTRE ENFANT NE SERA DEFINITIVEMENT INSCRIT  
QU'A RECEPTION DE LA FICHE COMPLETEE ET ACCOMPAGNEE DES ARRHS  
(50 € pour 1 semaine, 70 € pour 2 et plus )  
Chèques ANCV acceptés  
Chèque à l'ordre de : AEP du Bois de Bertrand**

**Le dossier est à renvoyer à :**

AEP Bois de Bertrand  
1bis rue Elisée Reclus  
30000 Nîmes

**Ou à ramener à la permanence :**

1bis rue Elisée Reclus 30000 Nîmes  
**Uniquement le mardi et le vendredi  
de 17h30 à 19h00**